

# Comité consultatif des normes relatives aux technologies de vote

*Réunion du Comité*

**Procès-verbal**

6 avril 2022, de 9 h à 14 h

75 Lower Simcoe St, Toronto (ON) M5J 3A6

---

## **Membres participant au Comité :**

- Jean-Pierre Kingsley, président du Comité consultatif
- D<sup>re</sup> Mkabi Walcott, représentante du Conseil canadien des normes
- Nicole Goodman, conseillère universitaire
- Michael Crase, personne nommée par un parti politique – Parti progressiste-conservateur de l'Ontario
- Dan Duncan, personne nommée par un parti politique – Parti progressiste-conservateur de l'Ontario
- Karla Webber-Gallagher, personne nommée par un parti politique – Nouveau parti démocratique de l'Ontario
- Donald Eady, personne nommée par un parti politique – Nouveau Parti démocratique de l'Ontario
- Milton Chan, personne nommée par un parti politique – Parti libéral de l'Ontario
- Christine McMillan, personne nommée par un parti politique – Parti libéral de l'Ontario
- Craig Cantin, personne nommée par un parti politique – Parti vert de l'Ontario
- Fiona Mackintosh, directrice principale du Comité consultatif
- Amanda Tieber, coordonnatrice de la recherche pour le Comité consultatif
- Marilyn Mills, Soutien administratif pour le Comité consultatif

## **Personnes invitées :**

- Matthew MacNeil, directeur des normes et des technologies du Conseil stratégique des DPI
  - Aleksander Essex, professeur agrégé de génie logiciel, Université Western
- 

## **Mot d'ouverture et commentaires du président**

- Le président, Jean-Pierre Kingsley, présente l'ordre du jour de la réunion.
- Le procès-verbal de la réunion du 16 février est adopté.

## **Le point sur le processus d'élaboration des normes**

Le directeur des normes et de la technologie du CSDPI, Matthew MacNeil, présente au Comité consultatif une mise à jour sur le processus d'élaboration des normes.

## **Discussion sur la modification des principes démocratiques**

- La directrice principale, Fiona Mackintosh, rappelle au Comité consultatif que la confiance du public est un résultat que les principes démocratiques permettront d'atteindre, si toutes les personnes participantes y adhèrent.

- La coordonnatrice de la recherche, Amanda Tieber, fait remarquer que la notion d'examen valable a été intégrée au principe de transparence. Un membre du Comité consultatif propose d'inclure la « vérifiabilité » dans ce principe, soulignant qu'une élection transparente permet la vérifiabilité des bulletins de vote déposés.
- Un membre du Comité consultatif indique que les résultats des élections doivent toujours être vérifiables, peu importe les technologies de vote utilisées.
- Le Comité consultatif discute de l'importance des technologies de vote pour faciliter la production de données significatives.
- La directrice principale fait remarquer que le rapport du Comité fournira une justification de l'importance des données pour l'intégrité globale d'une élection. Cela se reflétera également dans les principes.

### **[Séance levée à 10 h et reprise à 10 h 15.]**

#### **Présentation sur la mésinformation et la désinformation sur la cybersécurité et les technologies de vote**

- Les responsables de l'administration du Comité font une présentation sur le lien entre les technologies de vote de l'avenir et la mésinformation et la désinformation et l'utilisation. Il s'agit de conseiller au Comité consultatif d'examiner l'influence de la mésinformation et de la désinformation sur le principe de la confiance et le résultat sur la confiance du public.
- Le Comité consultatif convient que l'efficacité administrative et les coûts financiers ne devraient pas être le principal facteur influençant l'utilisation et l'adoption des technologies de vote.

### **[Séance levée à midi et reprise à 12 h 30.]**

#### **Discussion sur les principes techniques proposés**

- La directrice principale fait référence aux Directives relatives au système de vote volontaire, qui comporte 15 principes de conception, puisqu'elles combinent les principes démocratiques et les principes de conception technique. Le Comité consultatif adopte une approche simplifiée en plaçant les deux types de principes dans des documents distincts et en veillant à ce que le langage soit compréhensible pour toute lectrice ou tout lecteur.
- Le Comité consultatif convient que l'utilisation de la technologie devrait maintenir tous les principes énoncés, ou les améliorer. Une ou un membre du Comité consultatif est d'accord avec cette notion et déclare que cette préoccupation devrait être un principe fondamental. Le président indique que les responsables de l'administration du Comité intégreront ces commentaires dans la prochaine ébauche.
- Les membres du Comité consultatif demandent qu'un glossaire des définitions soit inclus dans les principes de conception technique.

#### **Plan de travail et programme de recherche du Comité**

- La coordonnatrice de la recherche explique que le programme de recherche se concentrera sur les considérations lors de l'examen de toute technologie à utilisation future potentielle parallèlement au travail des normes sur les registres de scrutin électroniques et les tabultrices. Les membres du Comité consultatif discutent d'éventuelles technologies de l'avenir, y compris les machines d'enregistrement électronique direct (MEED), les imprimantes de bulletins de vote électroniques, les dispositifs servant à marquer les bulletins de vote, le vote par Internet et le vote par téléphone.

- La directrice principale reconnaît les préoccupations des membres du Comité au sujet du mandat et de la portée et indique que la section sur la recherche et les considérations concernant les technologies de l'avenir serait neutre quant à savoir si ces dernières devraient être adoptées; elle se concentrerait plutôt sur les aspects à prendre en compte lors de l'évaluation de futures technologies.

**La réunion du Comité consultatif est levée à 14 h.**